



ACTIVITES SPORTIVES

Année scolaire 2023-2024

A déposer dans une MAISON DES HABITANTS

un accusé de réception vous sera remis, mais ce document ne valide pas votre inscription, vous recevrez une confirmation ultérieurement.

Plateforme Familles

Activités sportives

04 76 76 38 38 (8h-14h)

Numéro du foyer :

A renseigner si vous le connaissez

Réservé à l'Administration

Code usager :

Date & lieu de dépôt : /

Date de saisie :

L'USAGER

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Sexe : - Masculin - Féminin

S'il s'agit d'un enfant, Nom/Prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(pour vous contacter par SMS si nécessaire)

Courriel : _____ @ _____

Autres numéros en cas d'urgence : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Nom _____

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Nom _____

FACTURES

Envoi des factures : - Espace personnel kiosque : paiement en ligne ou chez les partenaires agréés

Un seul choix possible : - Courrier : tout mode de paiement

Justificatif de ressources (à joindre si non déjà fourni dans l'année scolaire en cours)

- Allocataire CAF Isère : Inscrivez votre n° d'allocataire : _____
- Allocataires MSA – CAF autre département : dernière attestation de QF
- Non allocataires : dernier Avis d'imposition
- Aucun justificatif : tarif maximum accepté

Pour les Non Grenoblois : Un tarif majoré de 20 % par rapport au tarif grenoblois est appliqué

Demandes d'inscriptions

Les demandes d'inscriptions sont étudiées en fonction des places disponibles. Un courrier/mail de confirmation vous indiquera les activités retenues ainsi que le tarif applicable à votre situation.

Attention, pour les enfants : 1 seul module aquatique sur l'année.

Attention : Aucune activité du 8 au 13 janvier 2024		MODULE 1 Du 4 septembre 2023 au 20 janvier 2024	MODULE 2 Du 22 janvier 2024 au 09 juin 2024	MODULE PLEIN-AIR Enfants uniquement Dates spécifiques
Activité 1	Code			
	Jour + activité			
	Lieu			
Activité 2	Code			
	Jour + activité			
	Lieu			

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et certifie l'exactitude des informations fournies. Je m'engage à régler les factures émises pour les activités retenues et à transmettre toute modification de situation au service concerné dans les plus brefs délais.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, ainsi que les modalités de radiation (au verso).

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires en cas d'urgence pour tous les adultes et/ou enfants nommément désignés ci-dessus (rayer cette mention en cas de refus).

Pour les mineurs, en cas de demande pour un **départ seul**, une décharge de responsabilité devra être demandée à l'encadrant, au moment de l'arrivée à l'activité. Date : _____ Signature : _____

Protection des données personnelles : la Ville de Grenoble vous informe que les données personnelles recueillies pour l'inscription aux activités sportives sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Plateforme Famille, responsable du traitement administratif des données. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement pour motif légitime (kiosque@grenoble.fr ou dpo@grenoble.fr).

Informations

✓ Nous vous rappelons que vous êtes dans l'obligation de souscrire (ou d'avoir souscrit) une assurance responsabilité civile (pour les enfants : extrascolaire). En l'absence de cette couverture, vous serez responsables financièrement des dommages pouvant être causés par vous ou vos enfants dans le cadre de ces activités. Il vous appartient également de vérifier (auprès de votre médecin), que vous (ou vos enfants) êtes aptes (certificat de non contre-indication) à pratiquer les activités sportives auxquelles vous souhaitez participer et de nous signaler, lors de l'inscription, tout élément médical particulier. L'organisateur (Ville de Grenoble) se réserve le droit d'imposer la production d'un certificat médical en cours de validité (datant de moins de 3 mois) préalablement à toute participation.

Inscriptions et radiations

- ✓ Les inscriptions sont fermées le **24 septembre 2023** pour le module 1 et le **11 février 2024** pour le module 2.
- ✓ Toute demande de **radiation** devra être faite sur **votre espace personnel kiosque ou signalée le plus tôt possible par écrit (courriel kiosque@grenoble.fr ou courrier). Pas de radiation par téléphone.**

Les **radiations** sont acceptées jusqu'au **dimanche 24 septembre 2023 inclus** pour le module 1 et jusqu'au **dimanche 11 février 2024 inclus** pour le module 2.

Au-delà, le montant sera intégralement facturé sans possibilité de recours. Aucune modification ne sera enregistrée et acceptée par téléphone.

Les certificats médicaux sont pris en compte s'ils nécessitent un arrêt minimum de 5 semaines afin d'établir une déduction.

ATTENTION NOUVEAUTE : Si vous êtes absent-e aux 2 premières séances des modules sans avoir prévenu la Plateforme vous serez radié-e de l'activité pour permettre à d'autres personnes de s'inscrire.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1 - La fiche d'inscription signée

2 – Un justificatif de ressources : en l'absence d'éléments, le **tarif maximum sera appliqué**. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures non émises.

3- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois si vous vous inscrivez pour la 1ère fois à une activité proposée par la Ville

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° De falsifier une attestation ou un certificat original sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

Tarifs

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Les montants sont établis selon votre catégorie:

- Grenoblois et assimilés*, les tarifs Les tarifs sont indexés en fonction de vos justificatifs de ressources (Quotient Familial CAF/MSA ou à défaut dernier avis d'imposition
- Non Grenoblois, tarif majoré de 20 % par rapport au tarif grenoblois

* **Assimilés (sur justificatif) :** *Enfant scolarisé en école primaire publique à Grenoble + un responsable légal habite Grenoble (justificatif de domicile) ou enfant scolarisé en école primaire publique à Grenoble en ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA*

Saison 2023-2024 : les tarifs sont établis à la séance, le montant de votre facture sera votre tarif multiplié par le nombre de séances organisées par la ville – en cas d'annulation, la séance sera déduite de votre facture.

Contacts

Vous vous inscrivez à des activités organisées par la Ville de Grenoble. Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les inscriptions, annulations, facturations ou modifications est :

Plateforme FAMILLES : 04 76 76 38 38 (8h-14h) - kiosque@grenoble.fr

Pour retirer ou déposer votre dossier :

Secteur 1 : MAISON DES HABITANTS CHORIER BERRIAT – 10 rue Henry le Châtelier
Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS CENTRE-VILLE – 2 rue du Vieux Temple
Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS BOIS D'ARTAS – 3 rue Augereau
Secteur 3 : MAISON DES HABITANTS ANATOLE FRANCE - 68 bis rue Anatole-France
Secteur 4 : MAISON DES HABITANTS CAPUCHE - 58 rue de Stalingrad
Secteur 5 : MAISON DES HABITANTS ABBAYE - 1 Place de la Commune de 1871
Secteur 5 : MAISON DES HABITANTS TESSEIRE-MALHERBE – 110 Avenue Jean Perrot
Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS DU PATIO - 97 galerie de l'Arlequin
Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS PREMOL - 7 rue Henri Duhamel
Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS DES BALADINS – 31 place des Géants

Pour plus d'informations : www.grenoble.fr/actisportives